

**CHAMPIONNAT du LOIRET INDIVIDUEL – GOLF ENTREPRISE**

Samedi 1er septembre 2018 au Golf de Marcilly

RÉGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales.  
Les conditions du règlement particulier prime sur celles du règlement général.

**CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Ouvert aux licenciés A.S. des clubs de Golf Entreprise du Loiret et aux licenciés A.S. avec terrain rattachés à une A.S. Golf Entreprise.

**Messieurs :**

* 1ère série  : index de 0 à 18,4 départs blanc
* 2ème série  : index de 18,5 à 35,4 départs jaune
* 3ème série : index de 35,5 à 54 départs jaune

**Dames :**

* Série unique : index de 0 à 54 départs rouge

Index au 27 août 2018. Le Comité s’autorise à modifier les limites des séries en fonction des inscriptions.

**FORME DE JEU**

**STABLEFORD pour toutes les séries**.

**PRIX**

* Les titres de **champions et de championnes sont décernés en brut.**
* Classements brut et net.
* Pour les titres, le départage se fera sur les 9 derniers, les 6 derniers, les 3 derniers et le dernier trou.

**DROITS DE JEU**

A régler par chèque au nom du Comité de Golf du Loiret avant le 29 août 2018 envoyé à :

GAZELEC ORLEANS Bernard PETIT 9 rue de Chérelle 45150 FEROLLES**.**

* Non membres de Marcilly : 37 € (dont 6 € pour le Comité)
* Membres Marcilly : 6 €

**INSCRIPTIONS**

Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée jusqu’au 28 août 2018, à l'adresse suivante : gazelecorleans@orange.fr

**DEPARTS**

* Premier départ 9 h 00.
* Les départs seront disponibles sur le site du Comité : www.golf-loiret.com, et sur le site de l'AS de Marcilly: [www.asmarcilly.com](http://www.asmarcilly.com), au plus tard le jeudi 30 août à partir de 18 h.

**COMITE DE L’EPREUVE**

Michel NEVEU (ou son représentant), Bernard PETIT (ou son représentant) et un représentant du Golf d’Entreprise choisi parmi les inscrits.